

10c.

Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La Conférence de Bruxelles. — La baisse des produits métallurgiques. — Un cynique aveu.

La Conférence financière internationale de Bruxelles qui siègeait depuis le 24 septembre a terminé ses travaux. Cette Conférence n'aura pas été inutile.

Quant on lit le rapport de la commission des finances, celui de la commission de circulation monétaire et du change, la résolution sur le crédit international ou les vœux présentés par le comité du commerce international, on ne peut pas ne pas être frappé de la sagesse et du bon sens des observations ou des recommandations qu'ils contiennent.

Les délégués à Bruxelles n'ont pas manqué d'insister sur ce que la baisse des prix et le rétablissement de la prospérité dépendent d'un accroissement de la production et sur ce fait que le déficit budgétaire résultant d'un excès permanent de dépenses de l'Etat sur ses revenus constitue un des plus sérieux obstacles à l'accroissement de la production, car il entraîne tôt ou tard une inflation nouvelle du crédit et de la circulation fiduciaire ; une diminution nouvelle du pouvoir d'achat des monnaies nationales et une instabilité encore plus grande du change sur l'étranger, une nouvelle hausse des prix et du coût de la vie.

Pour notre compte, écrivent les Débats, nous voyons avec plaisir que la commission des finances a déclaré que les gouvernements devaient renoncer dans le plus bref délai possible à toutes les mesures contraignantes aux lois économiques et d'un effet purement artificiel qui masquent à la population la véritable situation économique d'un pays.

Parmi ces mesures, la commission mentionne la diminution artificielle du prix du pain et des autres produits d'alimentation, du charbon et des autres matières premières, obtenue en fixant un prix de vente au public inférieur au prix d'achat et... le maintien des tarifs des chemins de fer, des postes et autres services d'Etat à un taux insuffisant pour couvrir les frais de ces services, y compris les charges financières qui les grèvent.

Le rapport de la commission de circulation monétaire et du change contient aussi dans ce même ordre d'idées la constatation suivante : « La production des richesses, dit ce rapport, souffre dans beaucoup de pays d'un mal auquel les gouvernements peuvent porter remède, à savoir le contrôle, sous des formes différentes, auquel ils ont eu si souvent recours comme mesure de guerre et qu'ils n'ont pas encore complètement abandonné. »

Il se pourrait que multiplier les preuves de l'esprit libéral qui s'est imposé à la Conférence comme conséquence des événements que nous venons de vivre, et il faut souhaiter que les Parlements des divers pays, dans les résolutions qu'ils auront à prendre, n'y soient pas plus rebelles que ne l'a été la Conférence dans ses recommandations.

On repare de baisse ; mais il serait temps qu'on en parlât moins et qu'on la réalisât le plus tôt possible. Toutefois, on apprendra avec plaisir que la baisse se fait sentir dans les produits métallurgiques, ainsi que l'annoncent les Débats.

D'après une note du ministère des travaux publics, le prix de la fonte de moulage a été réduit de 150 fr. par tonne. Pour les produits en acier, la réduction atteint 200 fr. pour les demi-produits et 250 fr. pour les produits finis (tels que rails, poutrelles, fers en U, etc.)

très vaste et très varié ; aussi ce recul va-t-il avoir, à plus ou moins longue échéance, sa répercussion sur les prix de nombre d'autres produits dont le prix de revient va se trouver ainsi amoindri. Déjà et dès avant que cette baisse fût acquise, on a vu l'un des produits achevés de l'industrie métallurgique, l'automobile, accusé une diminution. Au fond, cette baisse est la preuve que l'industrie subit une crise tout comme en Amérique et en Angleterre. Les constructeurs américains qui avaient commencé la course à la baisse ont trouvé une riposte rapide de la part des producteurs français qui cherchent à se défendre et que défend, dans une certaine mesure, la qualité de leur fabrication ; mais le prix de revient est tout de même un facteur non négligeable et on vient d'y aviser.

La Cause Commune publie le document suivant : Dans une brochure éditée à Moscou (Imprimerie Nationale 1920 ! !) et intitulée : « Discours et causeries d'un propagandiste » : « Deux ans de lutte sur le front intérieur... Latzis, le fameux Latzis de la Tcheka » de Kieff, l'inventeur des « gants de peau humaine », écrit :

« La Tcheka était d'autant plus nécessaire que le pouvoir soviétique n'avait aucun organe destiné à la rééducation morale des masses... Les masses populaires étaient imprégnées d'idées anciennes. Elles ne pouvaient pas toujours se défaire de leur ancien état d'esprit d'esclaves et marchaient souvent avec l'ennemi de leur classe, contre leurs propres amis. De là, la nécessité aiguë d'un organe de contrainte et de nettoyage. (D'après le journal russe Volia Rossi.) »

Une statistique soignée prouve la grandeur des services rendus. Jugez plutôt :

	1918	1919	Totaux
Insurrections réprimées.....	245	99	344
Morts (parti communiste).....	878	272	1.150
Tués au cours des répres.....	1.821	1.236	3.057

A la rubrique : Compiots, nous lisons le chiffre de 412.

Au chapitre « Mesures préventives », nous notons 9.496 personnes enfermées dans les camps de concentration ; 34.334 dans les prisons et 13.111 détenues comme otages ; au total, 56.941... un rien ! Les amendes infligées atteignent le total assez coquet de 74.892.791 roubles et les confiscations d'argent liquide : 42.313.230 roubles ! Ces chiffres ne s'appliquent qu'à 15 gouvernements. Cela est bien. Voici mieux :

FUSILLÉS POUR CRIMES DIVERS			
	1918	1919	Totaux
Espionnage.....	56	46	102
Insurrection.....	2.431	651	3.082
Contre-révolution.....	1.637	387	2.024
Appel à l'insurrection.....	396	59	455
Spéculation.....	39	32	71
Brigandage.....	402	241	643
Désertion.....	39	63	112
Crimes commis en service commandé.....	157	49	206
Autres crimes.....	1.173	561	1.734
Totaux.....	6.300	2.089	8.389

Pour les mêmes crimes et pendant la même période la Tcheka de Péetrograd a fusillé 1.206 personnes, celle de Moscou 234 et celle de Kieff 825.

Ces chiffres ne s'appliquent qu'à vingt gouvernements et ne concernent que les ordres d'exécution signés par les Tcheka. Les victimes tombées avant la création des Tcheka, celles qui ont été exécutées au front, dans la zone des armées, n'entrent point ici en ligne de compte.

Pour sa justification Latzis avoue tout simplement : « S'il n'y avait pas de Tcheka » pour prévenir et mettre fin à l'activité des contre-révolutionnaires, il y a longtemps que nous ne serions plus. »

INFORMATIONS
Le deuxième zeppelin livré par l'Allemagne
Le second zeppelin « LZ 113 » que l'Allemagne devait livrer à la France est arrivé à Maubeuge. Pendant trois heures il a évolué sur la région. Il était parti de Seddin, près de Stolp. Dans les nacelles se trouvaient trois officiers français, et un équipage allemand comprenant neuf officiers et huit hommes. Le dirigeable mesure 190 mètres.

Vilna occupée
Une dépêche de l'Agence lithuanienne annonce la prise de Vilna par les Polonais. Un nouveau gouvernement aurait été constitué, à la tête duquel se serait placé le général Zeligowski, commandant les troupes polonaises.

Magasins communaux

Nous avons dit, dans notre dernier numéro que le bruit courait qu'on allait fermer les portes des Magasins Communaux. Le bruit était fondé.

Mais devant les observations judicieuses des défenseurs de cette excellente œuvre locale, les partisans de la fermeture ont retardé la fermeture. Ils ont accordé un sursis de 3 mois ; mais si, à la fin de décembre 1920, les magasins communaux sont en déficit, eh bien, ils auront vécu !

Seront-ils en déficit ? Nul ne le souhaite, mais pour qu'ils réalisent des affaires, la première des choses c'est de leur fournir des marchandises.

Aussi bien, jusqu'à ce jour, les Magasins communaux ont fait honneur à leurs affaires. Leur bilan se chiffrait par des bénéfices.

Il y a beaucoup de chances pour que la situation soit inchangée : la clientèle est fidèle : ouvriers, artisans, fonctionnaires, petits rentiers n'ont aucune honte d'acheter des denrées dans ces Magasins, et cela pour économiser quelques sous sur le prix du commerce.

Dam ! l'œuvre des Magasins communaux n'avait pas été créée dans un autre but.

Jusqu'à ce jour, cette œuvre a rempli ce but à la satisfaction des consommateurs dont les ressources sont modestes, et nous le répétons, jusqu'à ce jour ces Magasins ont réalisé des bénéfices. Ceux qui combattent cette œuvre ne diront même pas le contraire.

Ah ! sans doute, il y a une question de — z — haricots qui est gênante. Ces — z — haricots, c'est toute une fanfare qui résonne dans le local des Magasins quand les administrateurs ou des ex-administrateurs parlent du maintien ou de la suppression des Magasins Communaux.

Ces — z — haricots achetés cher, en effet, ne peuvent pas être vendus au prix qu'ils ont coûté. Perte sèche. Mais pourquoi les a-t-on achetés si cher ? Qui les a volés ?

Eh bien, malgré ces — z — haricots les magasins ne sont pas en déficit, au moins jusqu'à ce jour.

Alors ? Attendons au 31 décembre et souhaitons que d'ici là, des malandrins ne viennent pas comme certains l'ont fait, il y a quelques semaines, cambrioler les Magasins, malandrins qui n'ont pas été punis.

Cambriolage et — z — haricots furent autant de perte pour les Magasins qui ne sont pas, malgré cela, en déficit.

LOUIS BONNET.
Enregistrement
M. Lehoelleur, surnuméraire de l'enregistrement dans le département du Lot, est nommé receveur à Castelnaud, en remplacement de M. Greiller, nommé receveur à Vorey (Haute-Loire).

Enseignement primaire
Par arrêté du 6 octobre 1920, un congé sans traitement, du 1er octobre au 31 décembre 1920, est accordé sur sa demande à Mme Decap, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Montcuq.

Gendarmerie
Sont nommés gendarmes et affectés à la 17e légion : Jourdan Louis-Jean-Bernard, ex-maréchal des logis proposé par la compagnie de la Haute-Garonne (élève). Bombail François-Joseph, ex-caporal, proposé par la compagnie de l'Arriège (élève). Delsahut Louis, ex-caporal, proposé par la compagnie du Lot (élève). Jeanneau Pierre, ex-caporal, proposé par la compagnie du Lot-et-Garonne (élève). Robail Barthélémy, ex-caporal, proposé par la compagnie de la Haute-Garonne.

Fête de Regourd
La jeunesse de Regourd à l'honneur de prévenir le public Cadurcien que la fête votive aura lieu le dimanche 17 courant. Le meilleur accueil sera réservé à la jeunesse cadurcienne.
Le Comité.
Le comité ne se rend pas responsable des accidents qui pourraient avoir lieu.

CHRONIQUE LOCALE
Conseil municipal
Le Conseil Municipal de la Ville de Cahors se réunira le samedi 16 octobre courant à 8 heures du soir.
Ordre du jour
Traités provisoires avec la Compagnie du Gaz.
Projet de reconnaissance d'un chemin rural.
Demandes d'allocations pour soutiens indispensables de famille.
Demandes de subventions et de secours.
Demandes de bourses.
Fête du 11 novembre.
Affaires diverses.
Rapports des Commissions.

LA QUESTION DU BLÉ

M. Louis Delport, l'actif député du Lot nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur du Journal du Lot. Vous avez eu l'amabilité d'insérer la lettre que j'écrivais au sous-Secrétaire d'Etat chargé du ravitaillement. Je suis heureux de vous faire connaître la réponse que je viens de recevoir de lui.

Paris, le 5 octobre 1920.
Monsieur le député et cher collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les doléances des cultivateurs et des meuniers au sujet du mélange des succédanés du blé que les producteurs font moudre à façon pour leur consommation familiale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ainsi que je l'ai indiqué à M. le Préfet du Lot que je suis disposé à user de la plus grande tolérance en ce qui concerne ces mélanges que j'ai dû prescrire, d'une part pour ménager nos disponibilités en céréales indigènes et diminuer d'autant nos importations et d'autre part, pour faciliter la soudure.

Il m'a paru nécessaire également de prescrire ces mélanges de succédanés pour prévenir les fraudes qui auraient pu se produire chez les boulangers, lorsque ceux-ci sont exceptionnellement autorisés en raison d'usages locaux anciens à cuire le pain des producteurs qui ont conservé le grain nécessaire à leur alimentation.

D'autre part, il est certain que cette mesure serait d'application en somme facile si les cultivateurs opéraient eux-mêmes les mélanges prescrits avant de porter leurs grains au moulin.

Veillez agréer Monsieur le Député et cher collègue l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire d'Etat du ravitaillement,
Robert THOUYRE.

Cette réponse ne me donne qu'une demi-satisfaction : elle me fait connaître les préoccupations du gouvernement sur la nécessité absolue de faire la soudure avec les disponibilités actuelles et les importations de blé étranger qui sont indispensables pour arriver à ce résultat.

Je suis trop patriote pour ne pas m'associer dans une certaine mesure aux préoccupations de Monsieur le Ministre. Comme lui, je reconnais que nous devons à tout prix diminuer nos importations pour relever notre change et par suite notre crédit ; mais nous tournons toujours dans un cercle vicieux. Pour diminuer nos importations il faut augmenter notre production nationale du blé, or nous n'arrivons à ce résultat qu'en stimulant l'activité de nos producteurs de blé, c'est-à-dire en encourageant l'agriculture. J'estime que Monsieur le Ministre fait fausse route en privant les producteurs de blé qui vont moudre au moulin du cinquième de leur récolte.

Le producteur veut manger le produit de sa récolte tel qu'il l'a donné, c'est son droit absolu ; toutes les réglementations, brimades, réquisitions, etc., qui auraient pour but de porter atteinte à ce droit entraîneraient la conséquence désastreuse de faire diminuer les emblavures. Pour augmenter la production, j'estime qu'il n'y a qu'un remède : accorder à celui qui aurait un excédent de récolte au-dessus d'une moyenne qu'il serait facile de déterminer une prime en argent, il faudrait aussi au moyen de cette prime que le prix du blé fût toujours bien supérieur à celui du maïs, de telle façon que l'agriculteur ne fût plus tenté de donner le blé aux bestiaux pour l'engraissement et de réserver le maïs pour la vente.

Voilà les vrais remèdes que je me propose de traiter à la tribune de la Chambre des députés lors de l'interpellation que j'aurai l'honneur d'adresser à Monsieur le Ministre du ravitaillement.

L. DELPORT,
député du Lot.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE
Nous croyons savoir qu'une Ecole primaire Supérieure est créée à Cahors.

Elle est installée dans les locaux de l'établissement St-Gabriel.

M. Lafage, professeur à l'Ecole Normale d'instituteurs est nommé Directeur de cette école. Il a été installé dans ses nouvelles fonctions mardi matin.

Médaille de la Famille Française
En vue de l'attribution de la médaille de la Famille Française, les mères de famille ayant élevé cinq enfants ou un plus grand nombre sont priées de se faire connaître à la Mairie, Bureau du Secrétaire Général.

Prix de vertu
Dans sa dernière séance l'Académie française a accordé à Mme Lherm Ida, institutrice à Montredon (Lot) un prix de 400 fr. de la fondation Broquette-Gonin. Toutes nos félicitations.

Chronique touristique

Saint-Cirq-Lapopie et Cabrerets

Amoureux fervent de certains coins de notre admirable Bas-Quercy, je leur rendais fréquemment visite aux jours déjà lointains de l'avant-guerre. Des combinaisons faciles de trajets en wagon, de pédalage à bicyclette et de promenade à pied me permettaient, en une journée de dimanche, de parcourir tout un secteur particulièrement pittoresque des rives du Vers, du Célé et du Lot, d'en contempler les falaises majestueuses, les claires prairies, les villages accrochés aux rochers ou nichés dans l'ombre des noyers et des ormes. Durant cinq ans, j'ai évoqué, non sans nostalgie, la majesté et la grâce mêlées de nos paysages, au cours de déplacements militaires qui rarement m'offrirent des joissances touristiques de premier choix. J'ai soupiré après elles sous les forêts sans horizon d'Alsace, dans les marécages de la Woëvre et parmi les sapinières crayeuses de la Champagne. Depuis la fin de 1918, je n'avais pas trouvé le loisir de dépasser Vers autrement qu'en chemin de fer. Or, si les trains s'en vont maintenant avec une lenteur éminemment propre à la contemplation des sites, ils roulent le plus souvent dans des tunnels de verdure. Comme les haies qui bordent la voie, certaines plantations d'acacias ont profité de la pénurie de la main-d'œuvre pour prendre des développements exorbitants. Un rideau vert ondulant sous la brise constitue, aux plus beaux endroits du voyage, tout ce que la portière laisse apercevoir au voyageur. On ne distingue le reste que par échappées. Essayez de voir Saint-Cirq-Lapopie, au cours du trajet compris entre les Coudouliers et l'arrêt de Tour-de-Faure ; vous en serez pour vos frais de curiosité...

J'ai profité de deux magnifiques journées de la fin du mois dernier pour aller renouer connaissance avec quelques coins de cette région interdite aux regards des passants en chemin de fer par le camouflage taquin de la nature émanicipée.

Le début de l'automne est la saison rêvée pour des promenades en Quercy. Le soleil n'offense plus le touriste par des rayons trop directs ni par la reverbération de ses rayons aux flancs des falaises surchauffées. Il dore plus longtemps le sommet des pechs, avant de descendre le matin dans le creux des combes ou de se retirer le soir obliquement de nos vallées. L'incendie avec moins de brutalité les murs et les rochers quand, aux environs, la cime des peupliers se montre déjà couronnée d'or et vêtue de pourpre les alisiers et les érables.

A tout seigneur tout honneur, prétend un vieux dicton de chez nous. Respectueux du précepte, j'ai d'abord été rendre hommage à la souveraine beauté de Saint-Cirq-Lapopie. Je croyais bien connaître ce bourg qui étage sur un des plus vertigineux escarpements de la vallée supérieure du Lot, la pyramide tronquée de sa butte, les vestiges de sa forteresse démantelée et la masse puissante et légère de son église, qui disperse au-dessous de cette triple acropole un étoulement comparable à l'escalanche figée des maisons de Rocamadour. Je me suis aperçu que j'ignorais presque tout de Saint-Cirq. La splendeur de ses divers aspects d'ensemble s'était estompée à l'exès dans ma mémoire ; une infime partie des détails de ses édifices m'avait seulement été révélée. Cette fois, un guide de choix m'a permis, en ressuscitant les souvenirs partiellement abolis, de découvrir mille curiosités insoupçonnées.

Sous cette conduite aussi enthousiaste que renseignée, j'ai vu Saint-Cirq d'en bas se profilant sur le ciel d'un haut dominant la plaine, de cillé s'accrochant à l'extrême bord de rochers ou tourbillonne l'essaim sans repos des corbeaux. Tour à tour, depuis les prairies et les champs luxuriants de la plaine j'ai contemplé le bourg moyenâgeux accroché sur son belvédère caussenard et, depuis la cité, suivi les méandres de la rivière flânant de cingle en cingle sous les saules et les peupliers.

En deux fois, nous avons gravi la route qui de Porte-Roque s'élève vers Saint-Cirq, le contourne et le domine ; nous avons accompagné la montée jusqu'au sommet de ce promontoire d'où la vue règne sur tout le bassin du Lot, depuis les coteaux de

